JOUR/ MOIS	COCHEZ UNE CASE PAR CAILLE PRÉLEVÉE (MAXIMUM 15 PAR JOUR)																	
1																		
2																		
3																		
4																		
5																		
6																		
7																		
8																		
9																		
10																		
11																		
12																		
13																		
14																		
15																		
TOTAL																		

JOUR/ MOIS								TOTAL DE CAILLES PRÉLEVÉES SUR LA SAISON : .....
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13								
14								
15								
TOTAL								

Lorsque le carnet est entièrement rempli, utilisez un autre carnet.

CARNET DE PRÉLÈVEMENT

CAILLE DES BLÉS

SAISON DE CHASSE : 2026/2027

NOM ET PRÉNOM DU CHASSEUR : .....

NUMÉRO IDGU À 14 CHIFFRES : .....
(IDENTIFICATION GUICHET UNIQUE)

COMMUNE(S) : .....

Instructions :

- **Notez la date du jour dès le 1er prélèvement et cochez une case par caille prélevée (maximum 15 par jour)**
- **Ce carnet est individuel et doit être rempli immédiatement après chaque prélèvement**
- **Ce carnet devra être présenté en cas de contrôle**
- **Renvoyez ce carnet à votre fédération départementale de chasse à la fin de la saison**

PRÉLÈVEMENT MAXIMUM AUTORISÉ :
15 OISEAUX PAR JOUR PAR CHASSEUR

Fédération Nationale des Chasseurs

Fédération Départementale des Chasseurs du Tarn et Garonne